

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
MARDI MATIN, 20 SEPTEMBRE.
FEUILLETON.
LA DERNIERE PENSEE
DE HOCHÉ.
PAR CHARLES DESLIS.

— Suite —
Le comte de la Grive.
— Très satisfait de l'acte de la loi, dit-il, et sans en être surpris, car il est évident que les lois de la République sont plus justes, plus raisonnables, plus sages, plus utiles que celles de la monarchie.

— Mais, dit-il, vous ne voyez pas que la loi de la République est plus sage, plus utile, plus raisonnable, plus juste que celle de la monarchie, car elle est plus sage, plus utile, plus raisonnable, plus juste que celle de la monarchie.

— Mais, dit-il, vous ne voyez pas que la loi de la République est plus sage, plus utile, plus raisonnable, plus juste que celle de la monarchie, car elle est plus sage, plus utile, plus raisonnable, plus juste que celle de la monarchie.

— Mais, dit-il, vous ne voyez pas que la loi de la République est plus sage, plus utile, plus raisonnable, plus juste que celle de la monarchie, car elle est plus sage, plus utile, plus raisonnable, plus juste que celle de la monarchie.

— Mais, dit-il, vous ne voyez pas que la loi de la République est plus sage, plus utile, plus raisonnable, plus juste que celle de la monarchie, car elle est plus sage, plus utile, plus raisonnable, plus juste que celle de la monarchie.

— Mais, dit-il, vous ne voyez pas que la loi de la République est plus sage, plus utile, plus raisonnable, plus juste que celle de la monarchie, car elle est plus sage, plus utile, plus raisonnable, plus juste que celle de la monarchie.

VAPEURS
COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
SOCIÉTÉ ANONYME
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie de Ligne de Steamers
D'Etat.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd
d'Allemagne du Nord.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

HAMBOURG.
Compagnie de Vapeurs Hambourgeois.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie de Ligne de Steamers
D'Etat.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie de Ligne de Steamers
D'Etat.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie de Ligne de Steamers
D'Etat.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

ED. L. ZELL & CO., à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

IMPORTATION DIRECTE.—Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez
ED. L. ZELL & CO., à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

VAPEURS
Le Lac
ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
Messieurs de la Nouvelle-Orléans ont l'honneur de vous annoncer que le bateau à vapeur "Le Lac" partira pour le golfe du Mexique le 20 septembre.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.
Compagnie de Ligne de Steamers
D'Etat.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Grand Chemin de Fer de Jackson.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Grand Chemin de Fer de New York.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie de Ligne de Steamers
D'Etat.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie de Ligne de Steamers
D'Etat.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

ÉTAT DE LA LOUISIANNE, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, PAROISSE DE LA LOUISIANNE.
ARRÊTÉ.
Le Gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la Constitution, a arrêté ce qui suit :

ÉTAT DE LA LOUISIANNE, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, PAROISSE DE LA LOUISIANNE.
ARRÊTÉ.
Le Gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la Constitution, a arrêté ce qui suit :

ÉTAT DE LA LOUISIANNE, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, PAROISSE DE LA LOUISIANNE.
ARRÊTÉ.
Le Gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la Constitution, a arrêté ce qui suit :

ÉTAT DE LA LOUISIANNE, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, PAROISSE DE LA LOUISIANNE.
ARRÊTÉ.
Le Gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la Constitution, a arrêté ce qui suit :

ÉTAT DE LA LOUISIANNE, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, PAROISSE DE LA LOUISIANNE.
ARRÊTÉ.
Le Gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la Constitution, a arrêté ce qui suit :

ÉTAT DE LA LOUISIANNE, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, PAROISSE DE LA LOUISIANNE.
ARRÊTÉ.
Le Gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la Constitution, a arrêté ce qui suit :

ASSURANCES.
Compagnie d'Assurance Mutuelle
du Crescent.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
du Crescent.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
du Crescent.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
du Crescent.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
du Crescent.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
du Crescent.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

NEW-FOUNDLAND BITTER.



Ce BITTER est le seul remède qui agit sur le système nerveux, et qui agit sur le système nerveux, et qui agit sur le système nerveux.

Ce BITTER est le seul remède qui agit sur le système nerveux, et qui agit sur le système nerveux, et qui agit sur le système nerveux.

Ce BITTER est le seul remède qui agit sur le système nerveux, et qui agit sur le système nerveux, et qui agit sur le système nerveux.

Ce BITTER est le seul remède qui agit sur le système nerveux, et qui agit sur le système nerveux, et qui agit sur le système nerveux.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
du Crescent.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
du Crescent.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
du Crescent.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.

ÉTAT DE LA LOUISIANNE, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, PAROISSE DE LA LOUISIANNE.

ARRÊTÉ.
Le Gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la Constitution, a arrêté ce qui suit :

ARRÊTÉ.
Le Gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la Constitution, a arrêté ce qui suit :

ARRÊTÉ.
Le Gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la Constitution, a arrêté ce qui suit :

ARRÊTÉ.
Le Gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la Constitution, a arrêté ce qui suit :

ARRÊTÉ.
Le Gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la Constitution, a arrêté ce qui suit :